

Équiterre



Fondation
David
Suzuki

LES SOLUTIONS SONT DANS NOTRE NATURE

Une première liste
des indicateurs de
développement durable
pour surveiller et mesurer
les progrès réalisés
au Québec en matière de
développement durable

**Consultations particulières et auditions publiques
Sur un document de consultation publique**

**Mémoire présenté par Équiterre et la Fondation David Suzuki
à la Commission des transports et de l'environnement
de l'Assemblée nationale du Québec**

3 septembre 2009

«The processes through which past societies have undermined themselves by damaging their environments fall into eight categories (...) : deforestation and habitat destruction, soil problems (erosion, salinization, and soil fertility losses), water management problems, overhunting, overfishing, effects of introduced species on native species, human population growth, and increase per capita impact of people. The environmental problems facing us today, include the same eight (...), plus four new ones: human-caused climate change, buildup of toxic chemicals in the environment, energy shortages and full human utilization of the Earth photosynthetic capacity»¹.

- Jared Diamond

¹ Diamond, Jared. *Collapse, how societies choose to fall or succeed*. Penguin Books, Londres, 2005, pp. 6-7

Table des matières

Présentation des organismes	4
Contexte	5
Le développement durable : des fondements à respecter.....	7
Pour une mesure juste du progrès en matière de développement durable au Québec	11
La liste proposée : une lecture erronée du développement durable.....	14
Recommandations.....	16
Conclusion	19

Présentation des organismes

Équiterre

Équiterre s'est donné pour mission de contribuer à bâtir un mouvement de société en incitant citoyens, organisations et gouvernements à faire des choix écologiques, équitables et solidaires.

À travers ses quatre programmes - agriculture écologique ainsi que commerce équitable, transport écologique et efficacité énergétique - et ses deux campagnes - changements climatiques et consommation responsable - l'organisme a développé des projets qui permettent aux citoyens, aux organisations et aux gouvernements de poser des gestes concrets qui auront une incidence positive sur l'environnement et la société. Pour appuyer ses interventions, Équiterre développe constamment son expertise en se basant sur les plus récents développements dans ses domaines d'intervention.

Fondation David Suzuki

Depuis 1990, la Fondation David Suzuki cherche des alternatives pour que nous puissions vivre en harmonie avec le monde naturel qui soutient la vie sur Terre. Ses efforts se concentrent sur quatre enjeux : renouer avec la nature, protéger les systèmes naturels, transformer l'économie, créer des communautés viables et protéger notre climat. Elle utilise la science et l'éducation pour promouvoir des solutions qui rendront le développement véritablement durable en moins d'une génération.

Contexte

À l'instar de la plupart des sociétés du monde, le Québec s'est engagé sur la voie du développement durable afin de faire face aux grands défis environnementaux que sont la lutte aux changements climatiques, la réduction de la pollution et de la consommation des ressources naturelles, l'optimisation de la consommation d'énergie et des ressources et la préservation de la biodiversité et des systèmes naturels. Il est maintenant admis que ces défis mettent la survie de l'humanité en jeu.

Afin de répondre aux préoccupations des Québécois à cet égard, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi sur le développement durable (L.R.Q. chapitre D-8.1.1) en avril 2006. Fruit d'une décennie de réflexion, cette loi a donné naissance à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (décembre 2007) et aux plans d'action des ministères et organismes (mars 2009).

Équiterre et la Fondation David Suzuki désirent d'emblée réitérer leur appui à cette démarche gouvernementale. Nos organisations considèrent que celle-ci est de nature à transformer profondément la société québécoise et en lui apposant dans un cadre de développement durable. Un leadership engagé de la part du gouvernement nous apparaît, en ce sens, indispensable.

La Loi demande à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de soumettre au gouvernement une première liste d'indicateurs visant à surveiller et à mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable². L'élaboration de cet outil est une opération fondamentale pour permettre au Québec de réussir sa transformation.

Équiterre et la Fondation David Suzuki ont analysé avec sérieux la proposition d'indicateurs de développement durable soumise à la présente consultation.

La première liste d'indicateurs présentée par le gouvernement pose quatre types de problèmes. D'abord, teintée par une mésinterprétation du concept, elle ne respecte pas les fondements du développement durable. Ensuite, cette liste ne tient aucun compte des politiques, stratégies et projets de réformes législatives du gouvernement en matière de développement durable. De plus, elle occulte des thèmes importants,

² L.R.Q. chapitre D-8.1.1, art.12

pourtant au cœur de la mise en œuvre du développement durable. Enfin, l'application éventuelle de ces indicateurs mènerait à une lecture erronée de la progression du Québec en matière de développement durable.

Nos deux organisations arrivent à la conclusion que l'approche retenue dans la détermination des 17 indicateurs proposés, soit l'approche par capitaux, ne permet pas de rendre compte de l'avancement – ou du recul – de la société québécoise sur la voie du développement durable et que cette approche doit être abandonnée au profit d'une approche par thème, qui est celle retenue dans la plupart des sociétés industrialisées.

Dans ce bref mémoire, Équiterre et la Fondation David Suzuki (1) désirent rappeler les fondements du concept de développement durable et expliquer succinctement pourquoi ils estiment que l'approche par capitaux s'en écarte. Nos organisations (2) souhaitent soumettre à l'attention des parlementaires des scénarios qui, quoique hypothétiques, permettent de conclure que l'utilisation des indicateurs proposés peut donner une lecture complètement tronquée et parfois absurde de la progression de notre société sur la voie du développement durable. Finalement, Équiterre et la Fondation David Suzuki (3) proposent aux parlementaires l'adoption d'une autre approche beaucoup plus à même de refléter le parcours du Québec en matière de développement durable.

Le développement durable : des fondements à respecter

Équiterre et la Fondation David Suzuki considèrent que les principes de la Déclaration de Rio de Janeiro, repris dans la Loi sur le développement durable du Québec, constituent de bons guides pour orienter notre société sur la voie du développement durable. Par ailleurs, nos organisations constatent que la présente proposition d'indicateurs, et sa justification, s'écarte de façon importante des principes de base du développement durable.

La définition communément reconnue du développement durable est celle du rapport Bruntland intitulé Notre avenir à tous, publié en 1987:

«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette définition :

Le concept de «besoins», et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et

L'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir»³.

Les fondements de cette définition, qui transcendent la définition du concept, sont que:

- *«Le développement ne peut se maintenir si la base de ressources ne fait que se détériorer ;*
- *L'environnement ne peut être protégé si la croissance ne tient pas compte du coût de la destruction de l'environnement»⁴;*

L'environnement est donc une condition essentielle de base. L'économie constitue un moyen et le développement social, l'objectif poursuivi. Il faut ainsi articuler et hiérarchiser les trois sphères du développement durable dans une logique pyramidale avec rétroactions: l'environnement et ses flux de ressources permettent le développement économique, dont le but est de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Conséquemment, le développement économique doit éviter de compromettre l'intégrité

³ Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre avenir à Tous, Éditions du Fleuve, Montréal, 1988, p. 51

⁴ *Idid*, p. 43

de l'environnement, notamment en tenant compte du coût des externalités environnementales, telle la pollution atmosphérique. L'équité étant à la fois un moyen, une condition et une fin du développement durable. Cette compréhension du développement durable sur une base pyramidale ou hiérarchisée entre fondement, moyen et finalité, a été bien expliquée par plusieurs spécialistes, notamment par Corinne Gendron de l'UQAM⁵ et est aujourd'hui largement reconnue. Par contre, l'approche par capitaux, retenue par le gouvernement, escamote complètement cette vision du développement durable au profit d'un équilibre plus ou moins harmonieux entre besoins sociaux, économiques et environnementaux.

D'autre part, dans le document de consultation publique, tout comme dans la Stratégie gouvernementale 2008-2013, le concept de développement durable se traduit dans des visions qui introduisent la notion de «qualité de vie», à laquelle ne fait référence ni le concept original de la Commission Brundtland, ni la Loi sur le développement durable du Québec. La stratégie et le document de consultation y font référence de manière suivante :

«Une société où la qualité de vie du citoyen est une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision»⁶.

«Le but ultime de la démarche de développement durable est de répondre aux besoins présents de la société québécoise tout en sauvegardant le potentiel d'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des générations futures. Ces notions de qualité de vie et de bien-être sont naturellement subjectives et posent en elles-mêmes tout le défi de les mesurer»⁷.

Équiterre et la Fondation David Suzuki reconnaissent la pertinence de prendre en considération l'amélioration de la qualité de vie en tant qu'un des objectifs que doit poursuivre une société comme la nôtre. Par contre, nos deux organisations s'interrogent sérieusement sur la mesure retenue par le gouvernement pour refléter cet indicateur, à savoir que :

«Ce bien-être résulte de la consommation d'une gamme élargie de biens et de services»⁸.

⁵ Voir, entre autres, Gendron, C. Vous avez dit développement durable ? Les Presses internationales Polytechnique, 2007, 142 p. et Gendron, C. Perceptions de la problématique environnementale, in Smouts, Le développement durable. Les termes du débat, Paris : Armand Colin, Compact Civis, 2e édition, 2008.

⁶ Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, décembre 2007, p. 10

⁷ Document de consultation, p.7

⁸ Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, décembre 2007, p. 21

Équiterre et la Fondation David Suzuki considèrent que cette définition du concept de qualité de vie est réductrice et est porteuse de dérives qui nous éloignent du concept même de développement durable. L'approche gouvernementale retenue dans la détermination de cette première liste d'indicateurs, soit l'approche par capitaux, en constitue déjà un symptôme.

Bien que le document de consultation reprenne assez fidèlement les trois piliers du concept de développement durable, à savoir :

«maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie ;

assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de tous, l'essor des communautés et le respect de la diversité ;

viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable»⁹

l'approche par capitaux et les indicateurs retenus, en n'intégrant aucune considération de priorisation et de hiérarchisation, ne reconnaissent pas le caractère fondamental de préserver l'intégrité des systèmes naturels et de leurs services¹⁰, ce qui contribue à marginaliser le volet environnemental. L'approche par capitaux mise de l'avant ne réserve que 1/5 des indicateurs (sans pondération) à l'environnement tout en étant fortement biaisée en faveur d'indicateurs quantitatifs simples qui occultent les enjeux fondamentaux. Il est clair que l'approche mise de l'avant est déficiente et que la liste des indicateurs proposés pour mesurer le capital naturel est nettement insuffisante.

Équiterre et la Fondation David Suzuki ont procédé à une analyse serrée de chacun des indicateurs proposés, en cherchant des manières de les bonifier, ou encore en tentant d'en substituer par d'autres, plus précis. À la suite de cet exercice, nos deux organisations arrivent à la conclusion de la déficience même du cadre proposé, soit l'approche par capitaux, une approche que ne saurait rendre plus pertinente un exercice sérieux, mais somme toute cosmétique, d'amélioration à la marge des indicateurs proposés.

Équiterre et la Fondation David Suzuki sont ainsi d'avis que l'approche par capitaux

⁹ Document de consultation, p. 7

¹⁰ Cette situation résulte peut-être de notre méconnaissance de la valeur des flux de biens et services écologiques. La nécessité de lancer un vaste projet de recherche sur le sujet, n'en apparaît pas moins qu'urgente.

est faussée à la base puisqu'elle ne reflète aucune hiérarchisation et qu'elle ne respecte pas les fondements du développement durable qui commandent de s'attaquer aux pratiques qui compromettent l'intégrité de l'environnement. Les deux organisations notent que cette approche est dissociée des politiques, stratégies et de projets de réformes du gouvernement et qu'elle passe sous silence les diagnostics qui en sont à l'origine. Nos organisations croient par ailleurs que cette approche, en plus d'occulter la mesure de tendances qui pourraient compromettre l'intégrité de l'environnement, conduit à une lecture erronée de la progression du Québec en matière de développement durable.

Pour une mesure juste du progrès en matière de développement durable au Québec

Pour Équiterre et la Fondation David Suzuki, la liste d'indicateur et son organisation logique doivent s'articuler prioritairement autour de la mesure des progrès ou des reculs dans la lutte aux pratiques qui compromettent l'intégrité de l'environnement, base essentielle aux structures économiques et sociales de notre société. L'approche par capitaux mise de l'avant ne rencontre pas ce critère.

Bien que l'approche par capitaux puisse présenter un certain intérêt dans des contextes de sociétés en développement – ce qui explique en partie son adoption par certaines agences des Nations Unies par exemple - nos deux organisations proposent plutôt aux parlementaires et au gouvernement de rejeter l'approche par capitaux au profit d'une approche par thèmes, telle qu'on la retrouve déjà dans un grand nombre d'états développés.

Ainsi, afin de mesurer précisément les progrès ou reculs sur la voie du développement durable, Équiterre et la Fondation David Suzuki estiment qu'il faut, à priori, établir une liste de priorités en matière de pratiques et approches à mettre de l'avant pour assurer un développement socioéconomique qui se fasse dans le respect de l'intégrité de l'environnement. Ensuite, qu'il faut choisir des indicateurs qui permettent la mesure la plus juste possible des progrès ou des reculs dans les secteurs les plus névralgiques de notre relation à l'environnement. Précisons que les pratiques de cette nature transcendent les traditionnelles dimensions (environnement, économique et social) du développement durable.

À titre d'exemple, les émissions de GES du Québec continuent d'augmenter, ce qui contribue à l'amplification des changements climatiques, phénomène qui compromet l'intégrité de l'environnement et compromet à terme, de ce fait, les structures économiques et sociales de notre société. La mesure de l'évolution de nos émissions de GES constitue donc un indicateur fondamental. Or, dans la présente liste, aucun indicateur ne mesure nos progrès ou reculs en matière d'émissions de GES. On peut également songer à d'autres exemples de pratiques qui compromettent l'intégrité de l'environnement pour lesquels aucun indicateur n'est fourni, comme nos pratiques d'aménagement du territoire, de développement des modes de transport, d'exploitation des ressources naturelles, de développement agricole et de construction des bâtiments, sans parler de nos modes néfastes de surconsommation.

Ces pratiques antagonistes au développement durable sont pourtant identifiées depuis parfois longtemps, comme en font foi toute une série de projet de réformes, de rapports de commissions publiques et de politiques. Mentionnons seulement ici le Plan d'action 2006-2012 de lutte aux changements climatiques, les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, la Politique québécoise de transport collectif et la Stratégie énergétique du Québec.

Bien que le gouvernement du Québec semble par ailleurs reconnaître la pertinence d'indicateurs de cette nature, comme en témoigne l'annexe 3 de la stratégie gouvernementale¹¹, il fait le choix de les circonscrire dans un rôle d'indicateurs de «référence», sans lien direct avec les indicateurs de développement durable qui nous sont aujourd'hui proposés, et qu'il définit ainsi :

«un repère, un exemple pour guider un ministère ou un organisme dans le choix d'une cible et d'un indicateur mesurable et performant qui lui permettra de démontrer formellement en quoi l'action qu'il choisit contribue à atteindre l'objectif gouvernemental de la stratégie.

«Aucun des indicateurs «référence» ne doit être interprété comme obligatoire ni comme devant nécessairement être retenu. Ils visent essentiellement à démontrer que l'intervention gouvernementale de mise en oeuvre de chacun des objectifs pourra se faire de façon mesurable et cohérente»¹².

Le choix du gouvernement de considérer des indicateurs-clés de ce type comme de simples «repères» facultatifs pour l'élaboration et le suivi des plans d'action des ministères et organismes, et comme éléments devant alimenter les rapports annuels de suivi de la stratégie est, à nos yeux, insuffisant.

Au-delà de l'ensemble des faiblesses qui minent déjà la démarche, la mise à l'écart de ce type d'indicateurs-clés de la liste qui nous est aujourd'hui présentée, devant surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable¹³, constitue une cassure nette dans l'efficacité de la démarche et par rapport à l'esprit de la Stratégie gouvernementale.

Le document de consultation tente bien, vaillamment, mais sans succès, de décrire les liens entre ces deux types d'indicateurs de la façon suivante :

¹¹ Par exemple : «*Statistiques conformes aux objectifs des politiques gouvernementales (matières résiduelles, changements climatiques, stratégie énergétique, etc.) : taux de récupération des matières résiduelles, taux de réduction des gaz à effet de serre émis, de la consommation énergétique, etc.*» dans : Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, décembre 2007, p. 77-78

¹² Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, décembre 2007, p. 77

¹³ L.R.Q. chapitre D-8.1.1, art.12

«La première liste des indicateurs de développement durable est également théoriquement indépendante des indicateurs de suivi de la stratégie, bien que dans plusieurs cas, c'est par les indicateurs de la stratégie qu'il sera possible d'apprécier les flux qui permettent d'expliquer les variations périodiques des indicateurs de développement durable»¹⁴.

Vu la confusion générée par ce type de classification, il est à notre avis primordial d'organiser prioritairement la liste autour d'indicateurs capables de mesurer les progrès ou les reculs dans la lutte aux pratiques qui compromettent l'intégrité de l'environnement, tel qu'il en existe dans l'annexe 3 de la stratégie gouvernementale. En somme, de revenir aux principes mêmes élaborés dans la Stratégie.

Autrement, l'exercice se résume à lister une série d'indicateurs généraux, sans cohérence réelle avec les fondements du développement durable qui commandent la mesure prioritaire des progrès ou reculs dans la lutte aux pratiques qui compromettent l'intégrité de l'environnement. À défaut, la cassure entre les plans d'actions, la stratégie et la liste commandée par la Loi dans la démarche du gouvernement serait de ce fait consommée.

¹⁴ Document de consultation, p.15

La liste proposée : une lecture erronée du développement durable

Parce que procédant d'une approche déficiente et incomplète – l'approche par capitaux – Équiterre et la Fondation David Suzuki sont d'avis que la liste proposée ainsi que son organisation logique donnent non seulement une lecture imprécise, mais déconnectée et erronée de la progression du Québec en matière de développement durable. Par exemple, le maintien ou l'accroissement de la superficie du territoire zoné agricole pourrait être perçu comme un progrès vers un développement plus durable alors que ces mêmes territoires pourraient être en détérioration en raison des cultures intensives ou d'une utilisation accrue des engrais et pesticides. Ou encore, l'augmentation des températures pourrait indiquer une amplification des changements climatiques alors que dans les faits le Québec pourrait avoir diminué ses émissions de GES.

Équiterre et la Fondation David Suzuki proposent aux parlementaires un court exercice de simulation de 5 scénarios plausibles de l'évolution à moyen terme de la société québécoise. Cette simulation utilise les indicateurs de développement durable soumis à la présente consultation et sensés déterminer l'avancée du Québec sur la voie du développement durable.

Scénario 1 : Croissance économique Période de croissance économique soutenue avec forte progression des indicateurs de capital produit et financier ainsi qu'une progression modérée des indicateurs de capital humain et social : en tout, 11 indicateurs sont en progressions. Parallèlement, les émissions de GES croissent de 1% par année, en raison notamment d'une croissance de 3% des émissions de GES provenant de la croissance du parc automobile, ce qui augmente la congestion dans la région de Montréal et induit la construction de nouvelles infrastructures autoroutières. L'approche par capitaux et les indicateurs qui en découlent, tels que retenus par le gouvernement, nous indique un progrès sur la voie du développement durable.

Scénario 2 : Croissance verte À la suite d'investissements massifs dans l'efficacité énergétique des bâtiments et l'électrification des transports (incluant les transports collectifs) le Québec réduit sa consommation d'énergie de 20 % et de pétrole de 30 %. Les émissions de GES sont réduites de 20 %. Ces progrès n'affectent que marginalement les indicateurs de capital humain, social, produit et financier et ne

risquent d'être mesurés que dans une réduction des journées de smog (indicateur qualité de l'air). Les indicateurs proposés par le gouvernement ne noteront aucune progression notable sur la voie du développement durable.

Scénario 3 : Dégradation de la biodiversité Bien que la superficie des aires protégées et du territoire agricole, ainsi que l'état des écosystèmes forestiers progressent, on observe des pertes nettes de forêts primaires et d'habitats pour des espèces en danger comme le Caribou forestier. Par ailleurs, la qualité de l'eau à l'embouchure des cours d'eau s'améliore, mais les milieux humides sont en déclin rapide et le nombre de lac en voie d'eutrophisation augmente. La biodiversité aquatique et terrestre est en déclin sur l'ensemble du territoire québécois. Pourtant, l'ensemble des indicateurs retenus nous donne une lecture de progression du développement durable.

Scénario 4 : Augmentation de la richesse Les indicateurs de capital humain et social progressent, tels les avoirs nets des ménages. Cependant on constate, chez le ménage moyen, une augmentation marquée des émissions de GES, des quantités de matières résiduelles produites, des déplacements automobiles et de la consommation d'énergie, tributaire d'une hausse du revenu disponible et de la consommation. Tous les indicateurs proposés sont en progression alors que le bilan environnemental des ménages québécois s'alourdit, du fait, notamment, d'une délocalisation des impacts environnementaux à travers la consommation de biens importés. La société québécoise devient plus riche, son empreinte écologique augmente, et on conclut tout de même à une forte progression sur la route du développement durable.

Scénario 5 : Échecs des politiques publiques En 2012, l'achalandage dans le transport en commun québécois n'a augmenté que de 3% (le taux de motorisation atteint 600/1000 et le parc automobile atteint 5 millions de véhicules). Les émissions de GES sont supérieures de 5% au niveau de 1990. Le Québec a augmenté sa consommation de pétrole de 10% (elle atteint près de 150 millions de barils). La possibilité forestière est accrue de 30% afin de stopper la dévitalisation de certaines régions. En somme, le Québec rate les objectifs de sa politique sur le transport collectif, de son plan d'action sur les changements climatiques, de sa politique énergétique, de sa politique sur la ruralité et amende une loi adoptée suite à la recommandation de la Commission Coulombe. Pourtant, en fonction des indicateurs aujourd'hui proposés, le Québec progresse en matière de développement durable.

En conséquence, la présente liste d'indicateur ne permet pas de surveiller ni de mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable.

Recommandations

La liste des indicateurs du développement durable doit permettre de mesurer le progrès ou le recul de la société québécoise dans son ensemble sur la voie du développement durable. Pour ce faire, elle doit cibler les bons enjeux et articuler correctement les trois composantes du développement durable. D'autre part, la liste adoptée devra à la fois permettre d'informer le citoyen, de mesurer l'avancement collectif de la société québécoise sur la voie du développement durable, et de faire les liens fondamentaux avec les lois, stratégies et politiques gouvernementales pertinentes. Équiterre et la Fondation David Suzuki croient ainsi que l'approche par capitaux mise de l'avant, de même que les indicateurs proposés, ne rencontrent pas ces conditions fondamentales.

Par conséquent, Équiterre et la Fondation David Suzuki recommandent :

Le remplacement de l'approche par capitaux par une approche par thèmes, regroupés et hiérarchisés sous des défis associés aux trois chapitres du développement durable : économie, équité sociale et environnement. Nos organisations estiment que le gouvernement devrait retirer la proposition actuelle d'indicateurs et soumettre de nouveau, à la session parlementaire de l'hiver 2010, une proposition bonifiée.

Puisque le but de la présente liste est de surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable, il nous apparaît essentiel que ces nouveaux indicateurs permettent la mesure de l'évolution des pratiques qui compromettent l'intégrité de l'environnement comme il en existe dans l'annexe 3 de la stratégie, et ce, afin de répondre aux fondements inhérents au concept de développement durable. À cet égard, nos organisations proposent d'évaluer sérieusement des démarches comme celle de l'Union Européenne.

L'approche de l'Union Européenne correspond à une démarche par objectifs, pour laquelle les indicateurs sont modulés par thème. Les indicateurs de développement durable de l'Union Européenne reposent sur un libellé de 10 thèmes liés aux défis (7) identifiés dans la Stratégie européenne en faveur du développement durable. L'UE fait une place prépondérante à la mesure de tendances dans des thèmes (défis) essentiels pour la protection de l'intégrité de l'environnement tels que les changements climatiques et l'énergie, le transport durable, les ressources naturelles, la consommation et la production durable.

Voici un exemple de la structuration des indicateurs pour le thème (défi) transport durable ¹⁵:

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
1. Consommation énergétique totale des transports, par mode de transport (QP) 	Sous-thème: TRANSPORT ET MOBILITÉ	
	2. Répartition modale du transport de voyageurs (QP) 	4. Volume du transport de fret par rapport au PIB (QP) 
	3. Répartition modale du transport de fret (QP) 	5. Volume du transport de voyageurs par rapport au PIB 
	Sous-thème: IMPACTS DU TRANSPORT	
	7. Émissions de gaz à effet de serre en provenance des activités de transport (QP) 	9. Émissions des précurseurs d’ozone par le transport (Données sous révision)
	8. Personnes tuées dans les accidents de la route (QP) 	10. Émissions de particules par le transport (Données sous révision)
	11. Moyenne des émissions de CO ₂ par km dues aux véhicules particuliers neufs 	
	Indicateur contextuel	
	- Indices des prix des transports 	

Nous croyons que la liste proposée devrait être organisée de manière similaire en s’ajustant aux impératifs de la mesure du développement durable au Québec. Nous proposons à titre d’exemple une liste non-exhaustive de thèmes et d’indicateurs clés qui devraient être mis de l’avant et qui représentent des défis du développement durable:

- Émissions de GES
- Transport durable
- Étalement urbain
- Consommation et production responsable
- Consommation d’énergie *per capita*
- Superficie et représentativité des aires protégées
- Évolution du couvert forestier et protection des forêts primaires.
- Espèces menacées (évolution des populations et des habitats)
- Indice de qualité de l’air moyen et nombre de journées de smog
- Qualité de l’eau, superficie des milieux humides et santé des écosystèmes aquatiques
- Matières résiduelles *per capita*
- Progrès/régression des flux de biens et services écologiques
- Superficies agricoles en culture biologique et distances parcourues par les aliments locaux
- Organisations avec un système de gestion environnemental

À cette liste devraient s’ajouter des indicateurs socioéconomiques classiques comme

¹⁵ Voir le site Internet d’Eurostat : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/sdi/introduction>

le PIB *per capita*, l'espérance de vie, la scolarité, l'indice Gini, le taux de pauvreté, etc.

Aussi, à l'instar de la Commission européenne, le Québec pourra adopter des indicateurs complémentaires en suivant le développement de nouveaux outils comme un tableau de bord du développement durable, afin d'intégrer de nouvelles informations publiques relatives par exemple aux entreprises et aux mesures politiques, la mesure de seuils de durabilité environnementale, afin de mieux respecter les limites de ses ressources naturelles, ou des comptes nationaux complétés par une comptabilité économique-environnementale intégrée fournissant des données cohérentes¹⁶.

Finalement, la faiblesse des indicateurs environnementaux proposés comparativement aux indicateurs sociaux, financiers et économiques, montre les lacunes de nos méthodes de mesure de la qualité de l'environnement, du capital naturel et des flux de ressources naturelles qui sont à la base même du développement durable. Équiterre et la Fondation David Suzuki sont d'avis que l'adoption de la première liste d'indicateurs devrait être accompagnée d'un plan de renforcement des indicateurs environnementaux, assorti d'investissements dans la collecte systématique de données sur le «capital naturel». Seul un tel renforcement des mesures du «capital naturel» permettra son intégration dans la prise de décision et dans le suivi de l'évolution du Québec sur la voie du développement durable.

¹⁶ Communication de la commission au Conseil et au Parlement Européen. Le PIB et au-delà ; mesurer le progrès dans un monde en mutation. Bruxelles, août 2009.

Conclusion

Autrefois, nous nous intéressions surtout aux effets du développement sur l'environnement. Aujourd'hui, nous devons tout autant nous soucier de la façon dont la dégradation de l'environnement peut freiner ou même inverser le développement économique. Dans de nombreux secteurs, les atteintes à l'environnement minent les possibilités de développement.

La responsabilité des questions d'environnement a toujours été confiée aux ministères de l'Environnement, qui n'ont pas grand pouvoir pour empêcher ou maîtriser les destructions causées par les politiques et pratiques dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du développement urbain, des forêts, des transports. La société s'est gardée de confier la responsabilité d'empêcher la dégradation de l'environnement aux ministères et agences qui causent ces problèmes. Ainsi, nos pratiques en matière d'environnement interviennent le plus souvent a posteriori. Il s'agit en effet de reboiser, de reprendre des terres aux déserts, de reconstruire nos centres urbains, de rétablir des habitats naturels, de rendre leur intégrité à des terres vierges. Pour pouvoir anticiper et prévenir la dégradation de l'environnement, il faudra tenir compte des dimensions écologiques des politiques en même temps que des dimensions économique, commerciale, énergétique, agricole et autres.

- Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987.¹⁷

¹⁷ Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre avenir à Tous, Éditions du Fleuve, Montréal, 1988, p. 45